



DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20260911_1

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT TRAVAUX N° 202402L06MS002 CHEMIN DES RIVIÈRES À SAINT DIDIER-AU-MONT-D'OR

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF, Vice-président (Finances, Commande publique et Ressources humaines)

Le **11 septembre 2026 à 09 h 45**, le BUREAU SYNDICAL du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 4 septembre 2026 s'est réuni en session ordinaire au au siège du SigerLy, 1 esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne, salle Lumen, 4ème étage sous la Présidence de Monsieur Christophe GEOURJON, *Vice-président (Transition et Innovation énergétique)*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	9
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	7

PRÉSENTS :

Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La Métropole de Lyon), Virginie POULAIN (Métropole de Lyon), Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon), Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Marc DUBIEF (Bron), Olivier ARAUJO (Charly), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Claire RENOUPEZ (Vourles)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n°C_20260520_04 du 20 mai 2026 portant délégation de compétences au Bureau pour autoriser le Président à signer les marchés de travaux supérieurs à 1 000 000 € ;

Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents n° 202402 lot 6, prévoyant la passation d'un marché subséquent en cas d'opération de travaux de Dissimulation coordonnée des réseaux d'un montant supérieur à 700 000 € HT, notifié le 22 juillet 2024 à 3 attributaires :

- EIFFAGE / SERPOLLET / SERFIM
- MONIN Ets COLAS / COIRO / ADG ENERGY / COLAS RAIL
- SOBECA / SPIE CITYNETWORKS

Considérant les travaux d'enfouissement des réseaux éclairage public, Numéricable, France Télécom, Basse Tension (BT) et Haute Tension A (HTA) demandés par la commune de Saint Didier au Mont d'Or, sur son territoire, chemin des Rivières ;

Considérant que les études du maître d'œuvre BC INGENIERIE estiment le montant desdits travaux à 1 618 423 € HT ;

Considérant la remise en concurrence des trois attributaires du lot n°6 de l'accord-cadre n° 202402 par une consultation lancée le 17 juillet 2026 relative à des travaux de dissimulation coordonnée des réseaux chemin des Rivières à Saint Didier-au-Mont-d'Or ;

Considérant les trois offres régulières remises dans les délais, l'offre de l'attributaire pressenti conforme au besoin et dont le montant est inférieur à l'estimation réalisée par le maître d'œuvre, conformément au classement indiqué dans le rapport d'analyse des offres ci-annexé ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Marc DUBIEF, Vice-président (Finances, Commande publique et Ressources humaines)

Le Bureau syndical,

AUTORISE Monsieur le Président du SIGERLy à signer le marché subséquent n° 202402L06MS002 relatif à des travaux de dissimulation coordonnée des réseaux chemin des Rivières à Saint Didier-au-Mont-d'Or, avec le Groupement SOBECA /SPIE CITYNETWORKS ;

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 23 « Travaux en cours ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY
Jérôme MOROGE

Signé électroniquement par : Jérôme MOROGE
Date de signature : 16/09/2026
Qualité : Président du SIGERLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.